

LES MINEURS VICTIMES DE PROSTITUTION

Sensibilisation au repérage, à la prévention, et à l'accompagnement

ORDRE DU JOUR FORMATION

Le système prostitutionnel, notamment des mineurs: constats et évolution du phénomène

Cadre légal de la prostitution des mineurs

Nouvelles formes de prostitution et place du numérique

Repérage et facteurs de vulnérabilité qui jouent un rôle dans l'entrée en prostitution des mineurs

Identifier un réseau d'acteurs où orienter les victimes, et pour quelle prise en charge ?

Accompagnement des victimes et actions pour limiter les risques

INTRODUCTION

- ▶ **Définition:** la prostitution consiste à se prêter, moyennant rémunération, à des actes sexuels
- ▶ **Les acteurs de la prostitution:**
 - ▶ -des clients ou prostitueurs: 99% hommes
 - ▶ -des proxénètes
 - ▶ -marchandisation et exploitation
 - ▶ -des personnes prostituées: 40000 en France
 - ▶ 85% de femmes 10% hommes 5% des personnes trans
 - ▶ 75% 15-25 ans
 - ▶ 10000 mineurs
 - ▶ -de l'argent : 100 milliards de dollars par an dans le monde; 2ème forme de criminalité la plus lucrative
- ▶ Espérance de vie d'une personne se prostituant: ????
- ▶ Il a toujours existé, mais accélération de ce phénomène, voir banalisation ou déni (échangisme tarifé, michefonnage, sugar baby, lover boy...), et nouvelles modalités de prostitution
- ▶ Les 2 mots les plus prononcés au collège sont ????

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL NOTAMMENT DES MINEURS: CONSTAT ET ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE

- ▶ Accroissement du phénomène : +70% d'affaires entre 2016 et 2020 et importante sous-estimation (partie émergée de l'iceberg)
- ▶ Parmi les victimes de proxénétisme : augmentation de la proportion des mineurs (25%)
- ▶ Estimation: 10 000 adolescents concernés
- ▶ Majoritairement des filles: 88%; proportion filles /garçons (9/1)
- ▶ Les parcours de vie des MVP (mineurs victimes de prostitution) sont caractérisés par de multiples événements de vie ayant contribué à les fragiliser
- ▶ Et les enfants mineurs confiés à l'ASE sont clairement identifiés comme potentiellement fortement exposés

**Diagnostic
maralpin de
l'exploitation
sexuelle des
mineurs aux fins
de prostitution**



**10 mai 2023
CADAM (salle Estérel)**



PARTICULARITÉS DES MINEURS

- ▶ **Place de la société:** le constat est unanime autant par les acteurs institutionnels, associatifs: la prostitution des mineurs s'accroît, et ce phénomène s'intègre dans la problématique plus globale de la protection de l'enfance
- ▶ La prostitution des mineurs accompagne un mouvement général de **glissement de la sexualité adolescente.**

Cette évolution est liée à plusieurs facteurs :

- contact précoce avec la pornographie
- acquisition personnelle précoce d'un smartphone
- modification de l'imaginaire et des représentations érotiques par le « porno » avec instrumentalisation du corps de l'autre et notamment de celui de la femme, et pratique de plus en plus « trash » orientée vers la sexualité masculine adulte
- hypersexualisation des jeunes (clips, chansons, publicités, télé réalité)
- une certaine culture du viol (films)
- mise en valeur du luxe et de l'apparence (télé réalité, réseaux sociaux)
- tout cela contribue à flouter les limites de la marchandisation du corps humain

▶ **ASE**

▶ Article du 9/03/23 gazette des communes : 57% des mineurs ont été victimes de violence sexuelles pendant leur placement dont 1/3 sur le lieu de placement (autres jeunes, entourage du professionnel, et plus rarement un professionnel); et 15% au cours d'un droit de visite dans leur famille d'origine

▶ Attention : Répétition des violences (violences intrafamiliales puis violences institutionnelles = traumatismes multiples liés au parcours du mineur = facteur de fragilité)

▶ **Vigilance sur la bientraitance nécessaire**

PROFIL DES VICTIMES

- ▶ **Age** : 90% entre 15 et 17 ans, mais l'âge d'entrée serait situé vers 14 ans, avec des attitudes prostitutionnelles signalées dans les collèges et surtout **non conscientes de leur statut de victimes**
- ▶ **Les garçons** :
 - ▶ phénomène encore plus caché, tabou et sous-estimé , sous entend « homosexualité supposée »,
 - ▶ la prostitution peut être vécue comme un affranchissement vis-à-vis de leurs parents
 - ▶ Mais également certains jeunes se livrent à des activités prostitutionnelles pour rechercher une relation homosexuelle qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement social
 - ▶ Certains garçons peuvent également se livrer à une activité prostitutionnelle homosexuelle, sans être eux-mêmes homosexuels
- ▶ **Les activités pré-prostitutionnelles** : hypersexualisation, webcaming, désinhibition dans l'espace privé
- ▶ **Les MNA** : dette à payer pour rembourser le coût du voyage, les faux papiers
- ▶ **En Outre Mer** : les communautés d'origine étrangère

- ▶ La prostitution des mineurs se distingue par son caractère **protéiforme**
- ▶ pluralité de situations :
 - ▶ Pluralité des vecteurs de mise en contact avec les clients et les proxénètes
 - ▶ Pluralité du comportement du proxénète envers les victimes
 - ▶ Pluralité des durées de prostitution et des fréquences des actes
 - ▶ Pluralité des tarifs
 - ▶ Pluralité des modes de révélation
- ▶ Mais les **violences** associées à la prostitution (physiques, psychiques, sexuelles) sont quasi systématiques, notamment par les proxénètes avec des fluctuations puis progressivement une confiscation de la rémunération
- ▶ Beaucoup de jeunes victimes d'exploitation sexuelle ne se reconnaissent pas comme victime (« Je michetonne », « Je suis escort », « Je fais ce que je veux de mon corps », « J'ai des plans »)...
- ▶ Campagne « **je gère** » <https://youtu.be/nFtvYoaQOX4>

VIGNETTE CLINIQUE

Messages clé

- ▶ La prostitution des mineurs est une réalité
- ▶ La prostitution des mineurs est interdite
- ▶ La prostitution des mineurs concerne tous les genres, tous les milieux
- ▶ Un mineur victime de prostitution est un mineur en danger
- ▶ La prostitution des mineurs prend de multiples formes
- ▶ Tout adulte doit être vigilant face à certains signaux
- ▶ La prostitution des mineurs n'est pas un choix de vie

CADRE LÉGAL DE LA PROSTITUTION NOTAMMENT DES MINEURS

- ▶ Discours très banalisant de la prostitution, nécessité d'une culture partagée et donc de bases juridiques
- ▶ **Cas des mineurs: interdiction absolue loi du 4 mars 2002 article 13**
- ▶ **Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants**

La notion de consentement et de majorité sexuelle sont inopérantes

Les auteurs punissables : clients et proxénètes

Les mineurs livrés à la prostitution: mineurs victimes = enfant en danger

- ▶ Définition des violences sexuelles
- ▶ La question du handicap

DÉFINITION DES VIOLENCES SEXUELLES

▶ loi « Schiappa » 3 août 2018

- ▶ **Le Viol** : Article 222-23 du Code pénal : « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise»
- ▶ Ces mots n'étant pas définis par la loi, c'est au magistrat d'apprécier si les faits qu'on lui soumet peuvent être qualifiés ainsi.
- ▶ Le mot "consentement" n'est écrit nulle part dans le code pénal. Et pour cause : celui que l'on juge, c'est l'auteur de l'infraction, pas sa victime.

- ▶ **L'agression sexuelle** : toute atteinte sexuelle sans pénétration commise sur une victime avec violence, contrainte ou menace. Par exemple, des attouchements. C'est un délit.
- ▶ S'il y a eu pénétration, il s'agit d'un viol.
 - ▶ Article 227-25 du Code pénal
- ▶ **L'Atteinte sexuelle** : Le fait par un.e majeur.e, d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un.e mineur.e de moins de quinze ans.» L'atteinte sexuelle ne concerne que les victimes mineures de moins de 15 ans. Elle est punie de 7 ans de prison et de 100 000 € d'amende.

- Un adulte n'a pas le droit d'avoir des relations sexuelles avec un enfant de moins de 15 ans (art. 227-25 du Code pénal). Cela est même considéré comme une circonstance aggravante (art. 222-29 et 222-24).
- Clause « Roméo et Juliette »: qui limite l'infraction si l'écart entre les 2 protagonistes est de moins de 5 ans.
- Entre enfants de moins de 15 ans, les relations sexuelles ne sont pas interdites par la loi et ne peuvent être poursuivies à condition qu'il n'y ait pas agression au sens de la loi (ni violence, ni contrainte, menace ou surprise).

PARTICULARITÉS PERSONNES TRÈS VULNÉRABLES

- ▶ Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) :
 - Les femmes se déclarant en situation de handicap seraient deux fois **plus souvent exposées** aux violences sexuelles. Dans une étude réalisée auprès de femmes autistes de haut niveau, la moitié d'entre elles ont témoigné avoir subi, au cours de leur vie, une pénétration par la contrainte (notion incluant le mensonge et la manipulation)
 - Cette prévalence plus forte de victimes de violences sexuelles parmi les enfants en situation de handicap est également signalée dans la littérature scientifique internationale. Les enfants en situation de handicap auraient ainsi « 2,9 fois plus de risques d'être victimes d'actes de violence sexuelle et 4,6 fois plus élevé si le handicap est lié à une maladie mentale ou à des déficiences intellectuelles »

CADRE LÉGAL DE LA PROSTITUTION NOTAMMENT DES MINEURS

▶ **Conventions internationales et européennes** : La prostitution et le mal qui l'accompagne à savoir la traite des êtres humains est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine

▶ **Cour criminelle de la Cour de cassation du 27.03.1996**

définition de la prostitution: se prêter moyennant rémunération à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui.

- ▶ Une rémunération
- ▶ Des contacts physiques
- ▶ Satisfaire les besoins sexuels d'autrui

▶ **Loi du 13.04.2016: Recours à la prostitution**

- ▶ Une rémunération, un avantage en nature ou seulement la promesse
- ▶ Des relations de nature sexuelle (avec contact physique mais sans nécessairement pénétration)
- ▶ Même de manière occasionnelle

=> Problème: le contact physique doit demeurer, mais il existe de nouvelles formes dématérialisées par exemple le webcamming: acte sexuel filmé, pas de contact physique, ne tombe pas sous la répression du recours à la prostitution.

=> La terminologie est moins adaptée à la réalité, car nouvelle forme de prostitution avec la cybersexualité, réflexion sur une proposition de supprimer le contact physique ou de mettre relation sexuelle physique ou virtuelle

Conséquences pour les clients :

Article CP 225-12-1

Lorsqu'il est commis en récidive dans les conditions prévues au second alinéa de l'article 132-11, le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage est puni de 3 750 € d'amende.

Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, des relations de nature sexuelle de la part d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, lorsque cette personne est mineure ou présente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à un handicap ou à un état de grossesse.

Il n'y a pas besoin de consommation

Conséquences pour les clients sur mineurs :

Loi 21.04.2021

Tout acte sexuel avec ou sans pénétration d'un majeur avec un mineur de moins de 15 ans et 18 ans en cas d'inceste aura une qualification de viol ou d'agression sexuelle sans qu'on ait besoin de démontré qu'il y ait eu contrainte, surprise ou violence.

Les amours adolescentes ne sont pas visées. Une clause dite "Roméo et Juliette" a été introduite afin de préserver les relations sexuelles lorsque l'auteur et le mineur ont moins de cinq ans d'écart d'âge (par exemple relation entre un mineur de 14 ans et un jeune majeur de 18 ans). Cette clause ne joue pas en cas d'inceste ou quand la relation n'est pas consentie ou intervient dans le cadre de la prostitution.

Donc une relation tarifée d'un majeur avec un mineur de moins de 15 ans / qualification de viol même si c'est une prestation tarifée, et ce qui se passe avant, notamment la sollicitation est également répréhensible

► **Volet Protection de l'enfance**

Article 13 de la loi du 4 mars 2002 dit que tout mineur se livrant à la prostitution même occasionnellement est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure éducative

- Le mineur n'est pas punissable, ne peut pas être placé en garde à vue, ni mesure coercitive (même à la demande des parents) pour le protéger de ce danger prostitutionnel. Ce qui nous reste c'est l'accompagnement, le lien, la relation et la protection.

► **Mission de l'ASE: mineur est réputé en danger:**

Article 19 de la loi du 4 mars 2002 : tout mineur victime de prostitution relève de ASE et bénéficie d'un soutien, d'une évaluation, puis d'une réponse se constituant d'un soutien matériel, éducatif, et psychologique

Fonction du juge des enfants et du département (placement, prise en charge avec éloignement).

Les besoins sont pluriels et les réponses diversifiées, il faut réhumaniser la victime de prostitution, et la considérer la prostitution comme un symptôme d'un mal être profond.

- D'autres pays ont fait d'autres choix, notamment de les protéger en les enfermant « pour leurs bien ».

CADRE LÉGAL DE LA PROSTITUTION NOTAMMENT DES MINEURS

▶ Les proxénètes sont punissables

Toute personne qui aide, qui concourt, qui fait l'intermédiaire, qui profite dans une relation sexuelle tarifée tombe sous le coup de la répression du proxénétisme (10 à 20 ans (<15 ans);1 à 3M)

- ▶ Problème de qualification de l'infraction (police, gendarmerie et justice) : atteinte sexuelle, agression sexuelle, viol donc sous estimation
- ▶ Proposition sexuelle à un mineur via internet : cela ne tombe pas sous la répression du recours à la prostitution

Par ailleurs :

Le détournement de mineur, c'est « le fait de soustraire, sans fraude ni violence, un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou chez qui il a sa résidence habituelle »

Un adulte qui hébergerait un mineur en fugue pourrait être accusé de détournement s'il ne prévient pas ses parents. En effet, lorsqu'un adulte accueille un mineur en fugue, il doit avertir ses parents (sauf s'il est en danger – s'il est par exemple victime de violences de la part de ses parents) car une personne ne peut légalement pas héberger un mineur sans l'accord de ces derniers.

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL NOTAMMENT DES MINEURS

« Les garçons ont la drogue, les filles ont le corps »

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL EST LE PRODUIT DE RAPPORTS DE DOMINATION



DOMINATION SEXISTE

Système qui justifie et perpétue l'appropriation par les hommes du corps des femmes au nom de besoins irrépressibles ou pulsions incontrôlables.

Ex : « Une vraie femme est belle et douce, un vrai homme est riche et fort »



DOMINATION RACISTE

Système qui justifie les discriminations et les violences en attribuant des comportements sexuels en fonction de l'origine et/ou la couleur de peau des personnes.

Ex : « Les noires sont des tigresses » « Les asiat' sont les plus soumises »



DOMINATION CAPITALISTE

Système lié au modèle économique dominant qui justifie et perpétue l'exploitation des plus pauvres et la marchandisation des corps.

Ex : « Tout s'achète et tout se vend » « C'est de l'argent facile »

PROSTITUTION = SYSTÈME D'EXPLOITATION

Violence sexiste et sexuelle

Acte de violence fondé sur le genre qui entraîne pour les femmes des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique. « La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation. » (Convention d'Istanbul)

Racisme

Doctrines politiques fondées sur l'idée du droit naturel d'une « race » d'en dominer d'autres. Cette idéologie a servi de justification au colonialisme, à l'esclavage, ainsi qu'aux crimes nazis et aux régimes de l'apartheid. Le racisme est la valorisation de différences en vue de justifier une agression ou un privilège.

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains

Ils génèrent chaque année un gain estimé à 530 millions d'euros.



Personnes prostituées

En majorité des femmes, étrangères, sous la contrainte de réseaux de traite.



Clients de la prostitution

3,1% des hommes ont eu recours à la prostitution dans les 5 dernières années.



NOUVELLES FORMES DE PROSTITUTION ET PLACE DU NUMÉRIQUE

- ▶ Pluralité des parcours et schémas prostitutionnels mais VIOLENCE associée quasi systématique physique, psychique, sexuelle
- ▶ Parcours de vie traumatique ou blessés émotionnels
- ▶ Place de l'ASE : la pratique prostitutionnelle révèle un paradoxe en protection de l'enfance : le placement en institution est parfois dénoncé comme source de mise en danger et de prostitution chez les mineurs alors qu'il a comme objectif la protection des mineurs placés.
- ▶ MVP : non demande et revendique « je fais ce que je veux avec mon corps »
- ▶ L'entrée dans le parcours prostitutionnel est une finalité mais pas un début

- ▶ **Durée:** occasionnelle quelques jours, pendant les vacances, à plusieurs mois si fugue
- ▶ **Lieux:** déplacement de la sphère publique vers une invisibilité
 - ▶ Réseaux sociaux
 - ▶ Airbnb (locations saisonnières)
 - ▶ Logement autonome (diffus)
 - ▶ Conduite chez le client
 - ▶ Hôtel
 - ▶ Transport d'un département à un autre (difficulté des enquêtes, et perte de repère du jeune)
- ▶ **Nombre de client :** (en virtuel, IRL , 1 à.../jr)
- ▶ **Tarif:** lieu, type d'acte, risque infectieux (non protection)
- ▶ **Stratégie:** toxiques, déplacement, acte de torture et barbarie, emprise avec comportement fluctuant, implication dans le réseau (recrutement, surveillance)

lexique	définitions
Grooming	Sollicitation sexuelle en ligne d'un mineur par un majeur
Sexting	Transmission électronique de matériel à caractère sexuel
Sexto	Image associée au sexting (primaire/secondaire)
Sextape	Vidéo associée au sexting
Revenge porn	Pratique hostile dans le cadre du sexting secondaire
Dedipix	Photo-dédicaces corporelles associées à des blogs
sharefing	Contraction share/parenting (partage sur les réseaux sociaux de la vie de leurs enfants)
Compte « FICHA »	Se taper l'affiche : compte crée par un tiers pour nuire à une autre personne

- ▶ **Webcaming** : un auteur incite un mineur par un moyen de communication à commettre tout acte de nature sexuelle mais si ce n'est pas suivi d'effet...
- ▶ **Camgirl** : masturbation en direct devant les caméras contre rémunération
- ▶ **Pédopornographie**
- ▶ **Michetonnage** : rapport avec des hommes pour obtenir des faveurs financières, elle dupe « le pigeon » (inversion du délit)
- ▶ **Effet Zahia**: « tu fais ta Zahia »: prostitution glamour où le corps et le sexe sont dépeints comme des instruments de pouvoir et de réussite, la prostitution est un moyen pour la femme de trouver sa place dans la pyramide sociale et de s'affirmer face au pouvoir masculin
- ▶ **Sugar baby** : un « sugar dady » fait appel à une « sugar baby »: petit mot « tendre » pour cacher des relations pédo-criminelles
- ▶ **Loverboy** : proxénète qui recrute via un début de relation amoureuse, où les relations tarifées sont supposées financer la vie de couple ou les vacances, ce lien affectif favorise souvent la coupure avec l'entourage et majoration de l'emprise et la dépendance
- ▶ **Plateforme en ligne** : Only Fan, MYM ...
- ▶ **La prostitution 2.0** : explosion pendant le confinement, promotion vaste et gratuite de la prostitution (rencontre avec le proxénète, offre de services, organisation de la rencontre, paiement)

QUELQUES INDICATEURS

L'utilisation de

« mots – passerelles »

Beaucoup ne qualifient pas leur situation d'exploitation ni même de prostitution mais plutôt d'escorting, de pigeonnage ou encore de michtonnage, ...

03/03/2022

je me laisse inviter

je me fais patouiller, toucher

c'est obliger de donner quelques choses en échange

Quand on n'a pas le choix, on ne peut pas faire autrement

c'est pour manger, dormir, s'habiller

je le ferai peut-être un jour

je vais chez qui veut bien s'occuper de moi

je ne revois pas la même personne

je me débrouille, je fais des plans

je gratte les riches

vous comprenez ce que je veux dire !

je ne fais pas comme les prostitu(ée)s

j'ai une amie qui se prostitue

je ne veux pas de relations durables

C'est mon protecteur

je fréquente les quartiers chics et branchés

REPÉRAGE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ QUI JOUENT UN RÔLE DANS L'ENTRÉE EN PROSTITUTION DES VICTIMES

- ▶ Facteurs de vulnérabilité
- ▶ Facteurs déclenchants
- ▶ Les fugues
- ▶ Déscolarisation
- ▶ Signaux d'emprise
- ▶ Signaux de repérage liés à l'impact de la prostitution
 - ▶ Physiques
 - ▶ Psychiques
 - ▶ Sexuels (hypersexualisation)
 - ▶ Liés aux bénéfices secondaires : possession d'objets inexplicables, dépenses excessives au regard des ressources

FACTEURS FRAGILISANTS

CONTEXTE INTRAFAMILIAL

- INJONCTIONS PARENTALES
- MALTRAITANCE
- PLACEMENTS
- VIOLENCES SEXUELLES
- BROUILLAGE INTERGENERATIONNEL
- ABANDON

CONTEXTE SOCIAL

- STÉRÉOTYPES SEXUELS
- PROCESSUS D'ADDICTION
- BANALISATION DE LA PROSTITUTION
- ERRANCE
- HYPERSEXUALISATION
- PRÉCARITÉ FINANCIÈRE
- PORNOGRAPHIE

CONTEXTE PERSONNEL

- DIFFICULTÉ À VIVRE SON ORIENTATION SEXUELLE
- RAPPORT AU CORPS
- BANALISATION DE LA VIOLENCE
- FAIBLE ESTIME DE SOI, DÉVALORISATION
- ASSIGNATION LIÉE AU GENRE

FACTEURS DÉCLENCHANTS

CONTEXTE INTRAFAMILIAL

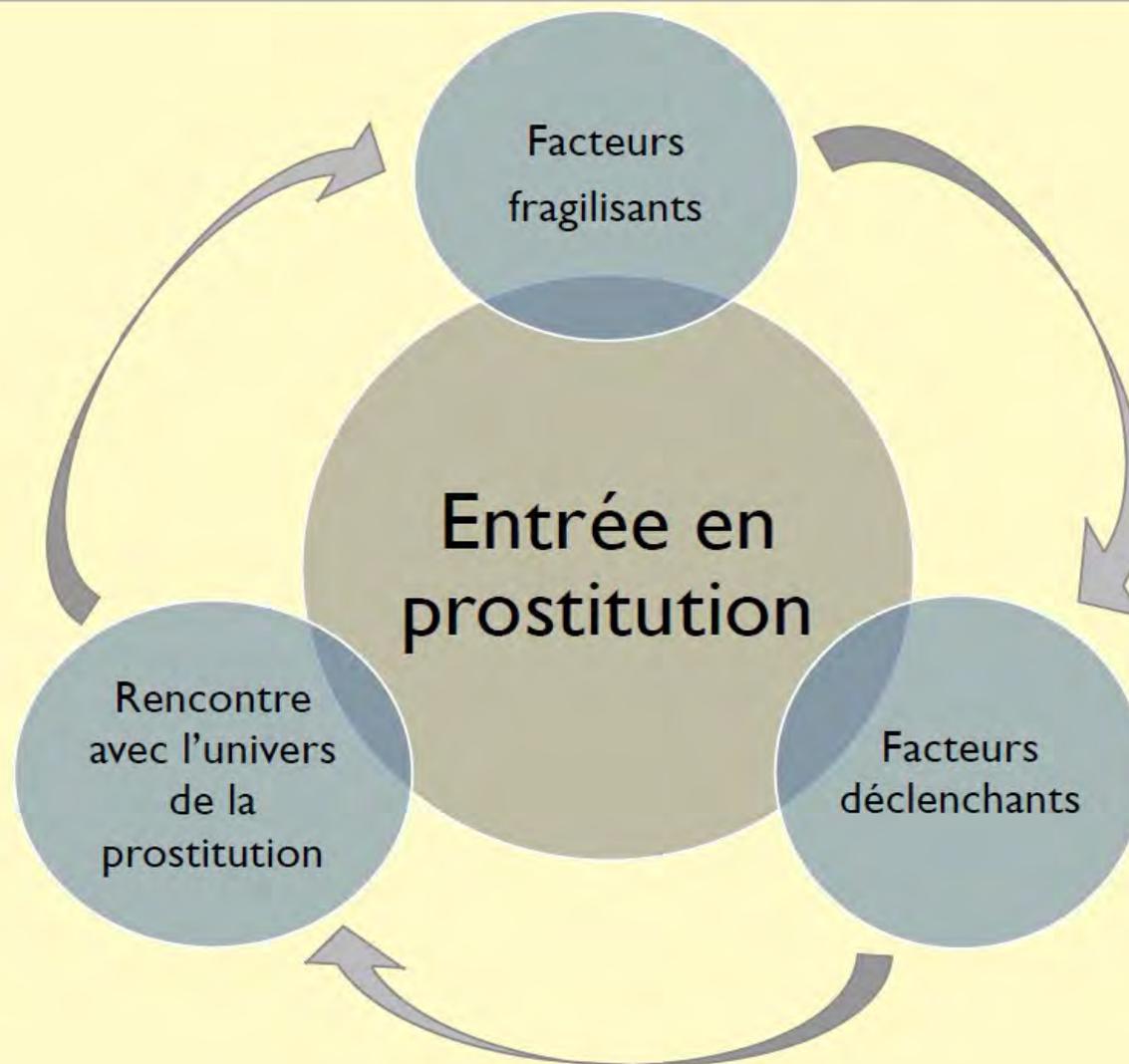
- EMPRISE DU COMPAGNON
- RÉPUTATION DE "PUTE"
- RUPTURE FAMILIALE
- CHOC AFFECTIF
- FUGUE

CONTEXTE SOCIAL

- RENCONTRE AVEC LE MILIEU
- FRÉQUENTATION DE GROUPES "À RISQUE"
- UNE RENCONTRE (CLIENT, PROXÉNÈTE)
- RÉSEAUX SOCIAUX
- VENTE À UN RÉSEAU

CONTEXTE PERSONNEL

- PRÉCARITÉ
- ISOLEMENT SOCIAL
- CONDUITES ADDICTIVES
- ÉCHEC SCOLAIRE OU PROFESSIONNEL
- ABSENCE DE PERSPECTIVE



▶ **Caractéristiques psychologiques**

- ▶ Fragilité, vulnérabilité
- ▶ Evènement traumatique : inceste, maltraitance, accident, harcèlement
- ▶ Manque d'estime de soi
- ▶ Signe de carence affective
- ▶ Hypersexualisation
- ▶ Tendance à la crédulité
- ▶ Tendance à la soumission à la violence et à la volonté d'autrui
- ▶ Désir d'indépendance
- ▶ Rapport inadapté au corps avec insensibilisation à la douleur, négligence et hypersexualisation

- ▶ Le parcours de vie des mineurs victimes de prostitution est marqué par de multiples évènements qui fragilisent leur développement
 - ▶ Familles confrontées à des évènements interférant avec la disponibilité parentale
 - ▶ Scolarité en pointillés
 - ▶ Évènements traumatiques dont sexuels
 - ▶ Harcèlement scolaire
- ▶ Les mineurs VP deviennent des blessés émotionnels
 - ▶ Mauvaise santé mentale dont psycho trauma
 - ▶ Difficultés relationnelles avec prises de risque
 - ▶ Passage traumatique de l'enfance au monde adulte avec une confrontation au sexuel traumatique
- ▶ Les difficultés de ces ados sont souvent repérées par les professionnels, un nombre important bénéficiant déjà d'une prise en charge socio éducative, judiciaire, ou psychologique

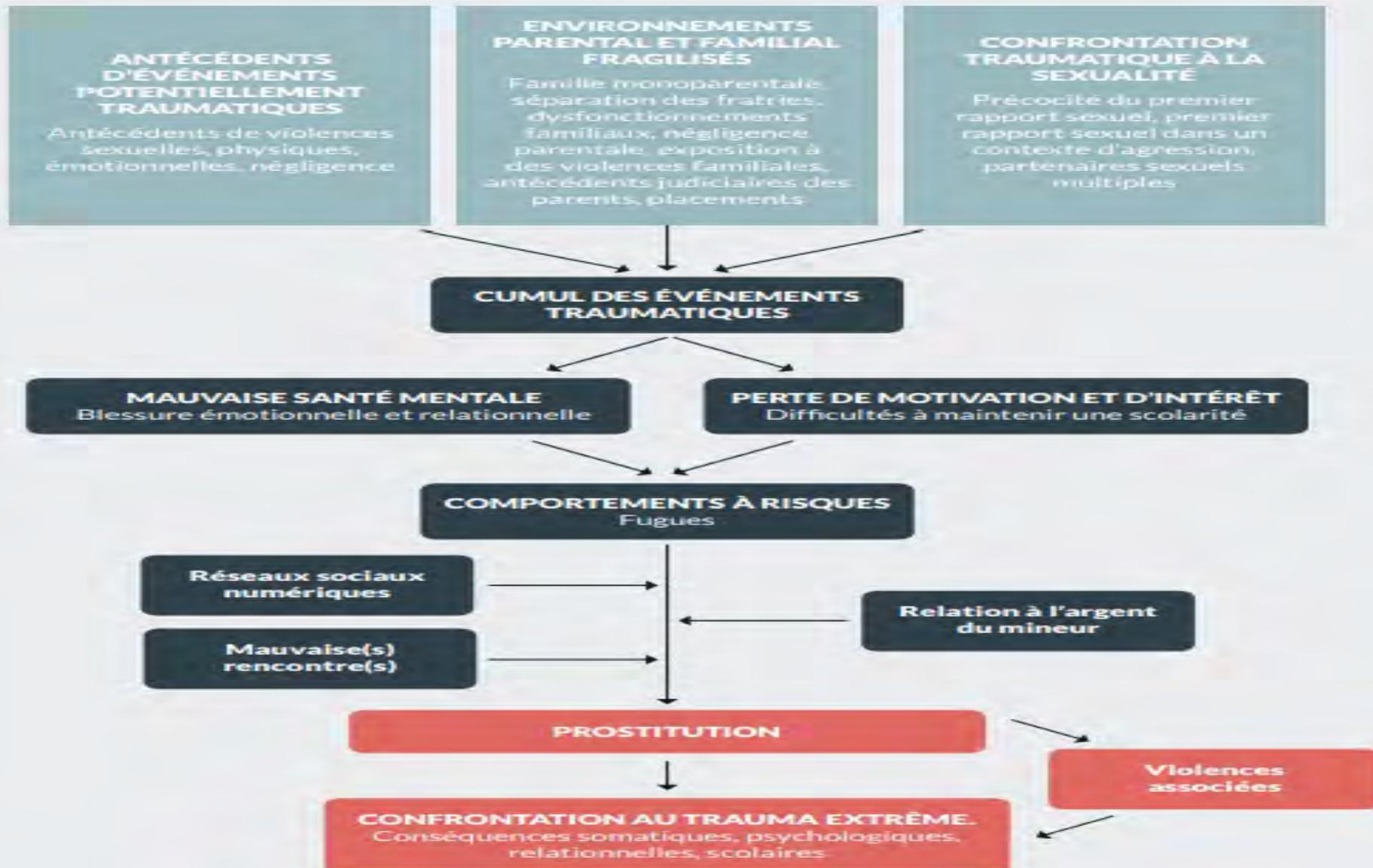
▶ Fugues

- ▶ Phénomène de masse, réel problème pour les équipes (fugue « classique ou inquiétante »)
- ▶ Précarité de la fugue les incite à se prostituer
- ▶ Fugue pour se prostituer, parcours d'errance
- ▶ Sentiment d'injustice « je fugue pour échapper aux parents dysfonctionnant, à un mal être ,, », le client ne sera pas inquiété, le parent pas forcément et je vais subir un sermon après ma fugue et si j'ai commis un délit je serai inquiété

▶ Déscolarisation

▶ Rencontres avec des personnes abusant de la vulnérabilité des mineurs

- ▶ On estime que toutes les jeunes filles d'un foyer peuvent être sollicitées soit par sollicitation par d'autres mineures, soit par imitation, soit par prise de risque, soit par des proxénètes qui rôde autour des foyers
- ▶ Exposition de la vie privée sur les réseaux sociaux numériques: sextorsion, attitude
- ▶ Facilité de mise en relation avec des personnes inconnues : rapport à l'argent, précarité financière et besoin de reconnaissance par exposition de biens matériels





SCHEMA ENTRÉE ET DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

SOURCE : AMICALE DU NID, RAPPORT DE RECHERCHE-ACTION « TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : DE LA SORTIE À L'INSERTION, BARRIÈRES ET LEVIERS », 2016

LES BÉNÉFICES SECONDAIRES DE LA PROSTITUTION

COMPRENDRE LES BÉNÉFICES SECONDAIRES POUR ACCOMPAGNER

De l'argent rapide

Une contre-partie non monétaire : hébergement, nourriture...

« Se payer sa dose »

Un moyen de se « valoriser », d'avoir de la valeur

Société de consommation, avoir des objets

Se sentir « aimé.e » par le proxénète, avoir une place dans « une famille », « un couple »

L'appartenance à un groupe, à une communauté

« S'émanciper » (de sa famille, d'une précarité matérielle, d'un contexte délétère...)

S'identifier aux « modèles » hypersexualisés promus dans les médias, une supposée liberté sexuelle

L'impression d'avoir du pouvoir et du contrôle

- ▶ Stratégie de défense
 - ▶ Prise de toxiques
 - ▶ Revendication des activités prostitutionnelles

 - ▶ Freins à la sortie du système prostitutionnel
 - ▶ Contrainte des proxénètes
 - ▶ Rapport à l'argent
 - ▶ Refus des aides proposées

 - ▶ Trouver des stratégies pour évoquer cette situation sans la nommer car sinon c'est une image très stigmatisante qui enferme le jeune

 - ▶ Peut on contractualiser l'intime? Nous renvoie le jeune

 - ▶ Alerter les jeunes sur leur image numérique
- 



PAUSE



LA SORTIE DE LA PROSTITUTION

- ▶ Quelques déclics de sortie repérés
 - ▶ Aborder la question de la prostitution avec un jeune : oser en parler
 - ▶ Le signalement et l'information préoccupante : un outil de protection
 - ▶ Conséquences de la prostitution sur les professionnels ASE
 - ▶ Conséquences de la prostitution sur les parents et la fratrie
- 



SCHEMA D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

SOURCE : AMICALE DU NID, RAPPORT DE RECHERCHE-ACTION « TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : DE LA SORTIE À L'INSERTION, BARRIÈRES ET LEVIERS », 2016

QUELQUES DECLICS DE SORTIE REPÉRÉS

- Connaissance de la loi
- L'arrestation du/des proxénètes
- La violence de trop
- La bonne rencontre d'un.e professionnel.le
- Une écoute
- En parler
- Parler sexualité, violences sexuelles
- Ne pas juger mais ne pas être complaisant avec la prostitution
- Être présent.e
- Une grossesse

IDENTIFIER UN RÉSEAU D'ACTEUR OU ORIENTER LES VICTIMES ET QUELLE PRISE EN CHARGE

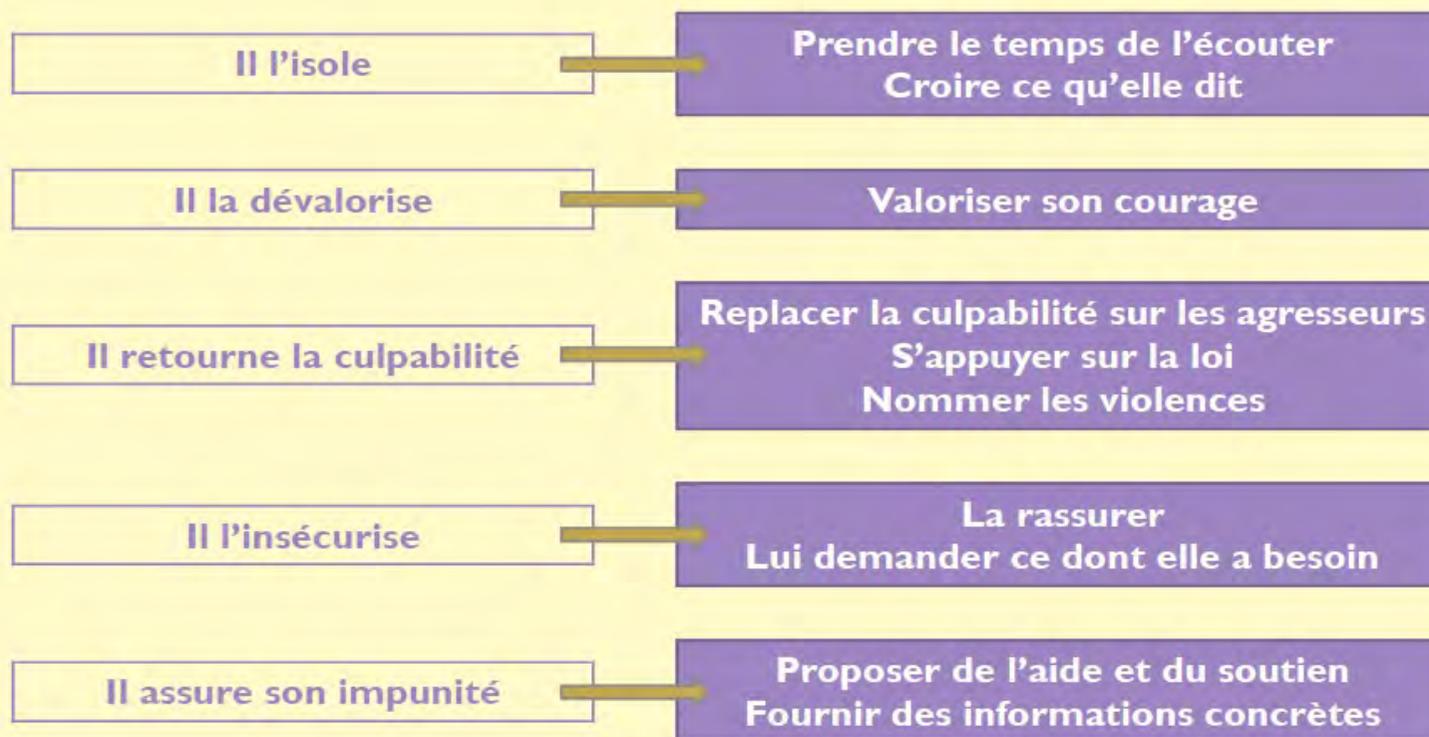
- ▶ Mode de révélation
 - ▶ Service urgence, CPEF,...
 - ▶ Contrôle service police
 - ▶ Flagrant délit
 - ▶ Service hôtelier inquiet allées et venues
 - ▶ Informations préoccupantes
- ▶ Difficultés dans l'accompagnement de ces mineurs
 - ▶ Mise à l'abri: avec vigilance dans le choix de l'hébergement (séjour de rupture, dispositif sécurisé, éloignement géographique...)
 - ▶ Dépôt de plainte au commissariat de police ou de gendarmerie

- ▶ Sortir de la prostitution est compliqué, avec des phénomènes d'aller/retour et une adhésion instable
- ▶ Problème de temporalité
 - ▶ Temps institutionnel pour faire le lien
 - ▶ Temps de la justice
 - ▶ Immédiateté de l'adolescent
- ▶ Importance de maintenir le lien et la flexibilité de la prise en charge
- ▶ Besoin de l'inter professionnalité
- ▶ Il faut réinvestir l'adolescent dans son rôle d'ado et porter la parole de l'adulte qui est également celle de la loi : « tu es une victime »
- ▶ Difficulté d'aborder la situation
 - ▶ Ne pas nommer le terme « prostitution » car c'est très stigmatisant en enfermant
 - ▶ Banalisation et impression de contrôle du jeune
 - ▶ Dénier et refus d'en parler du jeune
 - ▶ Soulagement d'évoquer cette situation



**AGIR EN PARTENARIAT
ACCOMPAGNER DANS SON CHAMP
DE COMPÉTENCES ET ORIENTER**

COMMENT ÉCOUTER ET RÉAGIR ?



Pourquoi faut-il en parler ?

IL EST IMPORTANT DE NE PAS FAIRE COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT ET DE CRÉER LES CONDITIONS POUR ABORDER LE SUJET.

Quelques raisons importantes d'en parler avec ces personnes :

PARCE QU'ELLES SONT EN DANGER

Les personnes qui sont victimes de la prostitution sont marquées par cette violence sexuelle et par ses conséquences sur leur santé physique et psychique. Elles sont en danger de mort. La majorité d'entre elles ne voient pas d'alternative, vivent dans un état de stress post-traumatique et/ou sont sous l'emprise d'un-e proxénète, ce qui les empêche d'en sortir.

PARCE QU'ELLES PEUVENT DIFFICILEMENT PARLER DE LEUR SITUATION

Au vu des représentations sociétales qui stigmatisent les personnes prostituées tout en banalisant la violence sexuelle, ces personnes ont de bonnes raisons de ne pas en parler. Elles se taisent pour se protéger de la honte qu'on pourrait leur renvoyer, pour vous protéger de la violence de leur histoire, parce qu'elles n'ont pas conscience d'être des victimes, ou parce qu'elles pensent que personne ne peut les aider.

PARCE QUE GARDER LE SUJET TABOU EMPIRE LA SITUATION

Si vous pensez qu'en parler est un jugement ou une intrusion, rappelez vous que le privé est politique, et qu'elles ne sont pas responsables de la violence qu'elles subissent. Le fait de garder le silence, de faire comme si vous ne vouliez pas savoir, ou de montrer votre gêne renvoie à la personne l'idée que ce qu'elle fait est honteux, et que ce qui lui arrive est de sa faute.

ET SI CE N'ÉTAIT PAS VRAI ?

Ce n'est pas grave, ce serait de la prévention.

En parler crée l'occasion d'ouvrir un dialogue plutôt que de maintenir un tabou.

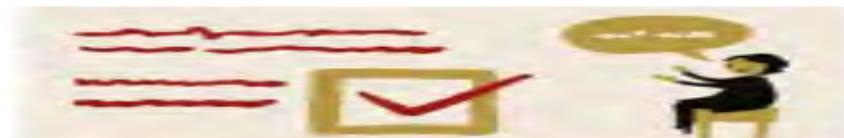
Comment écouter et réagir ?

Voici quelques principes généraux d'accompagnement de femmes victimes de violences, inspirés notamment du Collectif Féministe Contre le Viol :



PRENDRE LE TEMPS DE L'ÉCOUTER

Une attention particulière est importante car c'est à vous que cette personne est venue parler. Cela n'empêche pas de travailler en partenariat par la suite, et de proposer une orientation si nécessaire.



CROIRE CE QU'ELLE DIT

Prendre en compte sa parole, ce qui est vrai pour elle au moment où elle le dit. La croire même si son histoire paraît sidérante. Le récit peut être confus en raison du traumatisme des violences subies.



NOMMER LES VIOLENCES

Parler de prostitution, de viol, du proxénétisme, de traite, etc. Informer la personne sur ses droits en s'appuyant sur la loi.



LUI DEMANDER CE DONT ELLE A BESOIN

Lui demander ce dont elle a besoin, tout en écoutant ses priorités. L'aider à assurer sa sécurité en respectant sa volonté.

SANTÉ PHYSIQUE

- ▶ Cutanée: scarification, eczéma, hygiène, infection cutanée, hématomes
- ▶ Troubles musculosquelettiques : fracture, entorse, hématome, coup
- ▶ État bucco-dentaire
- ▶ Pathologies hépatiques et troubles digestifs
- ▶ Déséquilibres alimentaires
- ▶ Cancer, maladie chronique, maladie cardio-vasculaire
- ▶ Trouble du sommeil
- ▶ Lieu ressource : EXAMEN GENERAL+++ notamment après les fugues, médecin généraliste voir urgences médicales
- ▶ Espérance de vie 35 à 40 ans !!! = métier le plus dangereux du monde

SANTÉ SEXUELLE PHYSIQUE PSYCHIQUE ET ADDICTIONS

- ▶ Profil contraceptif: peu de double protection: préservatifs comme seul moyen contraceptif varie entre 38 et 89 %
- ▶ IVG: 61% contre 40% dont itératives
- ▶ Sur-risque d'infection par le VIH modéré chez les femmes
- ▶ Optimiser la vaccination contre l'hépatite B et autres
- ▶ Surexposition à d'autres IST (chlamydia, gonocoque avec diversification des sites et papillomavirus)
- ▶ Surexposition à certains troubles gynécologiques (vaginose, candidose, inflammation pelvienne)
- ▶ Fissure vaginale et anale
- ▶ Infection urinaire
- ▶ Moins bon suivi sur le plan sanitaire et davantage exposés à des risques infectieux

SANTE PSYCHIQUE

- ▶ le fait d'accepter un rapport sexuel en échange d'une rémunération et, a fortiori, la répétition de ces rapports, induit une violence
- ▶ Conséquences psychologiques :
 - ▶ Dépression
 - ▶ Crise d'angoisse
 - ▶ Trouble du sommeil
 - ▶ Trouble de l'estime de soi
 - ▶ Tentative de suicide
 - ▶ Des manifestations de chocs post-traumatiques et des phénomènes de décorporalisation ; lesquels s'exprimeraient sous la forme d'une perte d'investissement par l'individu de son propre corps et d'une asymbolie ou d'une anesthésie vis-à-vis de la douleur. Ce phénomène de décorporalisation induirait un faible recours aux soins

SANTE PSYCHIQUE

- ▶ Syndrome de stress post traumatique

La théorie du « choix » dans la prostitution :

<https://www.youtube.com/watch?v=Ohylqo0s9NQ>

- ▶ Lieu ressource:

- ▶ La pédopsychiatrie; les Centres Médico-Psychologique (mais difficulté)
- ▶ Suivi psychologique+++

SANTÉ SEXUELLE PHYSIQUE PSYCHIQUE ET ADDICTIONS

- ▶ Profil contraceptif: peu de double protection: préservatifs comme seul moyen contraceptif varie entre 38 et 89 %
- ▶ IVG: 61% contre 40% dont itératives
- ▶ Sur-risque d'infection par le VIH modéré chez les femmes
- ▶ Optimiser la vaccination contre l'hépatite B et autres
- ▶ Surexposition à d'autres IST (chlamydia, gonocoque avec diversification des sites et papillomavirus)
- ▶ Surexposition à certains troubles gynécologiques (vaginose, candidose, inflammation pelvienne)
- ▶ Fissure vaginale et anale
- ▶ Infection urinaire
- ▶ Moins bon suivi sur le plan sanitaire et davantage exposés à des risques infectieux

ADDICTIONS

- ▶ Dans le cadre de l'activité prostitutionnelle pendant le moment où la personne se prépare soit pour avoir le courage de se prostituer ou de diminuer l'aspect transactionnel et marchand de l'échange
 - ▶ alcool
 - ▶ drogues :THC, cocaïne, héroïne, cathinone, GHB, poppers
- ▶ En dehors de l'activité professionnelle :
 - ▶ Somnifères pour faciliter l'endormissement
 - ▶ Psychotropes dans le cadre de dépression et de troubles anxieux
 - ▶ Cannabis ou cocaïne, ecstasy, alcool : recherche de moments de confort et de plaisir
- ▶ Lieu ressource : CSAPA avec notamment la Consultation Jeune Consommateur

CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION SUR LES PARENTS ET LA FRATRIE

- ▶ Co-victimes des faits prostitutionnels
- ▶ Sentiments de culpabilité, de colère, de sidération, d'impuissance, d'incompréhension
- ▶ Stress majeur avec impact sur la santé physique et psychique
- ▶ Une inquiétude permanente concernant les séquelles psychiques et physiques
- ▶ Des fluctuations majeures du lien avec leur enfant
- ▶ Un rôle d'enquêteur avec exposition des violences subies par leurs enfants
- ▶ Un sentiment de n'être pas soutenu par les professionnels de l'enfance et la justice
- ▶ Une perte d'espoir dans le système juridique et protection de l'enfance
- ▶ Un impact sur le couple et la fratrie
- ▶ **En conclusion : les parents et les professionnels rapportent des sentiments similaires face aux faits prostitutionnels**

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

La prostitution des personnes mineurs (- de 18 ans) est interdite en France

(Article 13 de la loi relative à l'autorité parentale du 4 mars 2002)

Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection de l'enfance

(Loi 2022-140 du 7 février 2022)

La notion de consentement ne s'applique pas à la prostitution de mineurs

Les mineurs peuvent ne pas avoir conscience ou ne pas reconnaître qu'ils sont victimes de prostitution

DEFINITION

L'Article 611.1 du Code pénal définit la prostitution comme « Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage. »

La prostitution est une violence sexuelle qui prend des formes multiples, elle ne résulte pas d'un choix éclairé.

Elle est rarement nommée prostitution, on parle « d'escorting », de « michetonnage », « hôtesse », « masseuse ». C'est toujours de la prostitution.

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

TRAITEMENT A LA SUITE DE LA REVELATION D'UNE SITUATION PROSTITUTIONNELLE

Pour les situations déjà suivies par l'Aide Sociale à l'Enfance :

1 - Accompagnement au dépôt de plainte réalisé par le professionnel qui prend en charge le mineur ou qui accompagne la famille, avec si possible la mobilisation de l'autorité parentale qui doit, à minima, être informée sauf si un risque de danger de la part de la famille est identifié pour le mineur.

Possibilité de recourir aux bureaux d'aide aux victimes pour un accompagnement juridique et psychologique dans cette démarche et pour soutenir le mineur, sa famille et les professionnels impliqués.

2 - La consultation médicale auprès de l'Unité médico-judiciaire s'organise dans le cadre de la procédure pénale. **Attention** en cas d'urgence nécessitant un examen médical (exemple : révélation de violences sexuelles **de moins de 7 jours**, manifestations de détresse ou constats de violences), le mineur devra au préalable et immédiatement être accompagné aux urgences hospitalières (Voir les services hospitaliers compétents dans les contacts utiles).

3 - Transmission, dans les 48h suivants la révélation, d'une information préoccupante à l'ADRET, qui reprend les faits et l'accompagnement mis en œuvre suite aux révélations recueillis. **Attention** si l'accompagnement au dépôt de plainte n'a pas été possible, un signalement au parquet des mineurs sera effectué par l'ADRET.

L'autorité parentale doit être informée de l'ensemble de ces démarches sauf si un risque de danger de la part de la famille est identifié pour le mineur.

Pour les situations qui ne sont pas suivies par l'Aide Sociale à l'Enfance :

1 - Transmission d'une information préoccupante à l'ADRET, qui reprend les faits. L'autorité parentale doit être informée de cette transmission sauf si un risque de danger de la part de la famille est identifié pour le mineur.

2 - L'ADRET transmettra une demande d'intervention au service de protection de l'enfance Départemental compétent en vue d'un accompagnement au dépôt de plainte par l'autorité parentale, avec demande de retour dans les 48 heures.

Attention si l'accompagnement au dépôt de plainte n'a pas été possible un signalement au parquet des mineurs sera effectué par l'ADRET.

3 - La consultation médicale auprès de l'Unité médico-judiciaire s'organise dans le cadre de la procédure pénale. **Attention** en cas d'urgence nécessitant un examen médical (exemple : révélation de violences sexuelles **de moins de 7 jours**, manifestations de détresse ou constats de violences), le mineur devra au préalable et immédiatement être accompagné aux urgences hospitalières (Voir les services hospitaliers compétents dans les contacts utiles).

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

ACCOMPAGNEMENT DE LA VICTIME

La sortie de la prostitution est un processus qui nécessite du temps. La prostitution est une des violences les plus extrêmes et présente des situations avec une emprise très forte. Il est ainsi important de montrer au mineur qui se confie que les professionnels qui l'accompagnent sont disponibles pour l'écouter. Cela lui laisse une porte ouverte pour revenir vers eux lorsqu'il sera en mesure de parler des violences qu'il subit.

Acteurs mobilisables pour un accompagnement multidimensionnel des victimes mineurs qui devra être individualisé et personnalisé dans la durée :

Les Consultations médicales :

- Centres de Planification et d'Education Familiale au sein des centre PMI : A contacter pour un rendez-vous au préalable (liste des centres jointe,
- Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD) : Possibilité de consultation en urgence sans rendez-vous durant les horaires d'ouverture,
- Médecins libéraux,
- Carrefour Santé Jeunes (CSJ) : 04.89.04.58.10 A contacter pour un rendez-vous au préalable csjnice@departement06.fr

Le suivi psychologique :

- Les Centres Médico Psychologiques et la Maison Des Adolescents avec prise de rendez-vous préalable,
- Les points d'accueil écoute jeunes.

L'accompagnement en addictologie :

- Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

- **En complément des acteurs ci-dessus ou pour soutenir le professionnel en vue de la mise en œuvre de ces accompagnements en faveur du mineur et de sa famille, les dispositifs ci-dessous peuvent être mobilisés :**
- **Les Bureaux d'Aide aux Victimes qui proposent un accompagnement juridique et psychologique au mineur et à sa famille,**
- **Le service de l'association ALC « Les Lucioles », spécialisé sur le sujet de la prostitution, dont l'équipe pourra se déplacer pour rencontrer le mineur et ainsi soutenir les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance pour la mise en place d'un accompagnement adapté en faveur du mineur victime,**
- **L'équipe du 119 peut également apporter des conseils aux professionnels ou apporter une écoute au mineur victime et à sa famille dans le cadre de la création du Dispositif national de Lutte contre la Prostitution des Mineurs.**

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

ACTIONS POUR LIMITER LES RISQUES

Opérer vigilance et suivi des situations ayant des facteurs de risque : harcèlement, déscolarisation, addictions, fugues/errance

Indicateurs d'alerte permettant d'étayer l'évaluation

Signaux physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'état de santé • Négligences • Blessures / Scarification / Hématomes • Troubles du sommeil • Troubles alimentaires 	Impacts socio-professionnels Scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • Echec scolaire • Troubles de l'estime de soi • Peur de rencontrer un ancien client • Inversion du rythme de vie
Signaux psychiques	<ul style="list-style-type: none"> • Honte, mésestime, culpabilité • Addictions • Tentative de suicide • Mise en danger • Changement brutal de comportement • Mutisme • Dissociation, décorporalisation 	Impacts sur la vie social	<ul style="list-style-type: none"> • Désocialisation • Consumérisme compulsif / ostentatoire • Survalorisation des biens matériels • Marchandisation des relations • Mensonges, secret, double vie • Changement de fréquentations
Signaux d'alerte matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Possession de plusieurs téléphones • Possession d'arme d'auto-défense • Présence de vêtements de rechange, préservatifs, carte de clubs, ... • Présence de voitures à la sortie du foyer 	Impacts sur la sexualité	<ul style="list-style-type: none"> • Dégoût pour tout ce qui est en lien avec la sexualité • Absence de désir, de plaisir • Difficulté à se repositionner comme sujet • Addiction à la pornographie • Relation avec des hommes plus âgés

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

Communiquer auprès des jeunes sur l'existence du portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

(Signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)

Les acteurs mobilisables :

- **Lutte contre le Harcèlement :**
 - Numéro vert 3020 Stop Harcèlement
 - Numéro vert 3018 e-enfance contre le cyberharcèlement
 - www.internet-signalement.gouv.fr (Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements, un site web créé en 2009 par le Gouvernement français pour signaler des contenus et comportements en ligne illicites.)
- **Décrochage scolaire, déscolarisation :**
 - L'École de la Deuxième Chance
 - Les Missions Locales et les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) qui proposent des accompagnements individuels mais également des actions collectives pour raccrocher le jeune et favoriser ses liens sociaux
- **Addictions aux substances :**
 - Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention (CSAPA)
 - L'Action Régionale de Prévention et d'Éducation à la santé des Jeunes (ARPEJ) qui proposent des actions collectives de sensibilisation auprès des jeunes
 - Consultations jeunes consommateurs : 0 800 23 13 13 7j/7 de 8h à 2h Appel anonyme et confidentiel
 - Ecoute cannabis : 01 70 23 13 13
- **Fugues /errance :**
 - Systématiser les consultations médicales au retour de fugue
 - L'équipe de l'association ALC « Les Lucioles » qui mène des actions de maraude virtuelle et qui pourra être mobilisée pour tenter une reprise de contact avec le mineur
- **Prévention santé sexuelle :**
 - L'équipe du Centre Régional d'Information et de Promotion de la Santé sexuelle qui propose des actions collectives de sensibilisation auprès des jeunes
 - Centres de Planification et d'Éducation Familiale au sein des centres PMI : *A contacter pour un rendez-vous au préalable (liste des centres jointe)*
- **Ecoute :**
 - **Point accueil écoute jeunes** de 11 à 25 ans 12, Bd Rizzo à Nice 04 92 47 67 40 / Information, accompagnement social, insertion, lieu d'écoute et de parole
 - *Fil santé jeunes 0800 235 236 pour parler santé, sexualité, amour, mal-être dans l'anonymat, l'écoute, sans jugement. www.filsantejeunes.com*

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

CONTACTS UTILES

- **ADRET** (Antenne Départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes)
Numéro vert **0 805 40 06 06** / protectiondelenfance@departement06.fr
- **Services hospitaliers pour les consultations en urgence**

Est du département	VICTIME DE SEXE MASCULIN	VICTIME DE SEXE FEMININ
MINEUR(E) ENTRE 15 ANS REVOLUS ET 18 ANS	Le patient doit être orienté vers le service des Urgences générales de l'hôpital Pasteur 2	La patiente doit être orientée vers le service des Urgences gynécologiques de l'hôpital l'Archet 2
MINEUR(E) DE MOINS DE 15 ANS	Le patient doit être orienté vers le service des Urgences pédiatriques de l'hôpital Lenval	Le patient doit être orienté vers le service des Urgences pédiatriques de l'hôpital Lenval

Ouest du département :	Service d'urgence des hôpitaux de Cannes et de Grasse
------------------------	--

- **Bureaux d'Aide aux Victimes**

Est du département	Association MONTJOYE Permanence centrale : 29 rue Pastorelli, immeuble Nice Europe, Bloc B, 1 ^{er} étage - 06000 Nice 04.93.87.94.49
Ouest du département	Association HARPEGES Bureau d'aide aux victimes mineures - Sur rendez-vous – 06 25 31 86 95 Grasse : siège social association Harpèges - 31-33 rue Marcel Journet - 04 92 60 78 00 Cannes la Bocca : 41 bis avenue Michel Jourdan

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

- **CEGIDD** (Centre Gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic)

<p>Antibes 04 89 04 35 69 2067, chemin de Saint-Claude Proxima Bât B, 3e étage - 06600 Antibes</p> <p><u>Horaires d'ouverture au public :</u> Mardi de 13h à 20h Vendredi de 10h à 15h30</p>	<p>Nice 04 89 04 55 60 8, avenue Baquis - 06000 Nice</p> <p><u>Horaires d'ouverture au public :</u> Lundi : 9h à 17h Mardi : 10h à 12h - 14h à 17h Mercredi : 9h à 17h Jeudi : 9h à 12h - 13h à 19h Vendredi : 9h à 21h</p>	<p>Menton 04 89 04 30 45 Maison du Département de Menton 4, rue Victor Hugo - 06500 Menton</p> <p><u>Horaires d'ouverture au public :</u> Lundi de 12h à 17h</p>
---	--	---

- **Carrefour Santé Jeunes 12-25 ans**
2 Rue Raynardi - 06000 Nice - 04 89 04 58 10 - csjnice@departement06.fr
- **Maison des adolescents**
2 Rue Raynardi - 06000 Nice - 04 93 26 10 92
- **ARPEJ (Action Régionale de Prévention et d'Éducation à la santé des Jeunes)**
ARPEJ Solidarités PACA-TAPAJ PACA - 04 65 87 98 98
- **Association ALC - Les Lucioles**
28 boulevard Joseph Garnier - 06000 Nice - 06 16 72 25 65 ou 06 12 95 49 34 (L'équipe se déplace sur l'ensemble du département)
- **CRIPS Sud (Centre Régional d'Information et de Promotion de la Santé sexuelle)**
455 Promenade des Anglais - Immeuble Nice Premier, 2ème étage - 06200 Nice - 04 92 14 41 20

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

- CSAPA** (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) **Toujours sur rendez-vous**

CSAPA Emergence Groupe SOS Solidarités 5 avenue Martin Luther King - Nice - Tél 04 92 47 81 81 - Sur rdv	CSAPA CH (hospitalier) Antibes 14 avenue Reibaud - 04 93 33 26 82
CSAPA Associatif Addictions France Nice et Antibes 1770 route de Grasse - Bat Le Cary - Antibes 37 Bd Carabacel - Le Centralia - Nice	CSAPA CH (hospitalier) Cannes 7 rue Teisseire - Uniquement sur rdv 04 93 69 79 55
CSAPA 10 avenue Malaussena - Nice - 04 92 03 21 50 Lundi au vendredi : 9h15 à 12h30 / 14h à 17h	C.S.A.P.A. C.H.U. Nice - Archet Toutes addictions substances et écrans
CSAPA Actes + consultation jeunes consommateurs (CJC) 6 Av de l'Olivetto - Nice Uniquement sur RDV : 04 93 53 17 00 Consultations délocalisées dans l'arrière-pays : St Etienne ou Valdeblore (au sein de maison de santé)	C.S.A.P.A SAINTE MARIE (hospitalier) 87 avenue Joseph Raybaud - Nice 04 93 13 57 66

- Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)**

Antibes - 18-20 boulevard Foch - 04 92 90 52 73	Nice - l'Escale - 04 92 47 67 40
Cagnes sur Mer – ARPAS - 04 93 20 67 01	St Laurent du Var - 05 94 34 05 06
Cannes - ESJ – 04 93 38 06 80	Puget-Théniers - ARPAS – 04 93 20 67 01
Grasse – ARPAS - 04 93 20 67 01	Menton - Mission locale 04 92 10 19 15

- CLAJJ - Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes**

Antibes : 04 92 91 79 71

Nice : 07 50 18 39 55.

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE PROSTITUTION ET ACTIONS DE PREVENTION

- Missions locales

Antipolis	Nova Antipolis – Proxima Bâtiment A – 2067 chemin de Saint Claude – 06600 Antibes – 04 92 91 79 81
Cannes Pays de Lérins	4 rue des Frères Manina - 06150 Cannes la Bocca – 04 93 48 94 04 – contact@ml-cannespaydelerins.org
Est 06 »	67 avenue Cernushi – 06500 Menton – 04 92 10 19 15 – mlest06@orange.fr
Pays de Grasse	16 chemin de Camperousse – 06130 Grasse – 04 97 05 00 00 – missionlocalegrasse@gmail.com
Nice Côte d'Azur	16 avenue Thiers – BP 51175 – 06003 Nice cedex 1 – 04 93 62 74 40

- Ecole de la 2ème chance

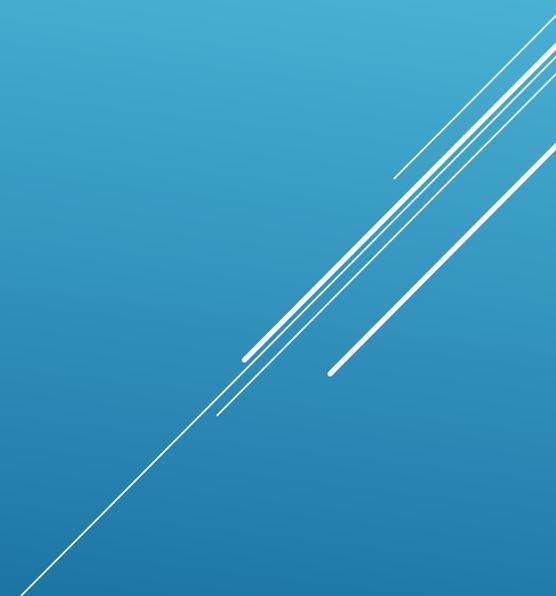
52 avenue Denis Semeria – 06300 Nice - Tél : 04 93 31 63 59 - contact@e2cnicecotedazur.fr

FIN

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



BIBLIOGRAPHIE



TRAME D'ENTRETIEN À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

Trame d'évaluation
Prévention et lutte contre la prostitution des mineur-e-s

La présente trame est issue d'une réflexion transversale et partenariale concernant la prévention et la lutte contre la prostitution des mineur-e-s. Elle s'inscrit en complémentarité des outils d'évaluation existants tout en mettant l'accent sur la spécificité des situations de mineur-e-s victimes de prostitution et des problématiques rencontrées.

Auteur(s) du signalement :

- Prénom-Nom :
- Tél :
- Mail :

Destinataires du signalement :

Parquet des mineurs
 Juge des enfants, le cas échéant

Coordonnées du Parquet : trt1@lyon@justice.fr

1. Informations administratives et juridiques

Le/la mineur-e

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : F M

Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Autorité parentale : conjointe exclusive

Résidence du/de la mineur-e : mère père alternée autre Précisez : _____

Représentants légaux

Mère	Père	Autre, le cas échéant :
Nom : _____	Nom : _____	Lien avec l'enfant : _____
Nom de jeune fille : _____	Prénom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Né le : _____	Prénom : _____
Née le : _____	à : _____	Né-e le : _____
à : _____	Statut matrimonial : _____	à : _____
Statut matrimonial : _____	Le cas échéant, décidé le : _____	Adresse : _____
Le cas échéant, décidée le : _____	Adresse : _____	
Adresse : _____		

LA MÉTROPOLE
GRAND LYON

LA MÉTROPOLE
GRAND LYON

Fratrie

Nom	Prénom	Sexe	Né-e le	Autorité parentale	Domicilié-e chez

2. Rappel des éléments d'inquiétudes avant évaluation : qui alerte, contexte et date

Date : _____ Origine : _____

Résumé : _____

3. Situation actuelle du/de la mineur-e

Le/la mineur-e bénéficie-t-il/elle d'une mesure éducative ? Oui Non

Si oui précisez : _____ Dernière décision : _____

Cabinet du Juge des enfants : _____ Echéance : _____

Service référent : ASE Métropole MEOMIE PJJ SPEMO UDAF TREMA

Autre, précisez : _____

Adresse : _____

Chef de service et, le cas échéant, chef de service adjoint-e

Nom	Prénom	Téléphone fixe	Portable	Mail

Mail générique du territoire : _____

Travailleur(s) médico-sociaux en charge de la mesure

Nom	Prénom	Fonction	Portable	Mail

Lieu d'accueil du/de la mineur-e si placement : _____

Référent-e(s) éducatif-vel(s)

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Mail

LA MÉTROPOLE
GRAND LYON

PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES PROFESSIONNELS

(Dupont M., Pohn H., Gorgiard C.)

SCHÉMA 3



CONSÉQUENCES DE LA
PROSTITUTION SUR LES
PROFESSIONNELS ASE

4. Évaluation

Partenaire(s)			
Nom	Prénom	Qualité	Coordonnées

Le cas échéant, personnes ressources identifiées			
Nom	Prénom	Qualité	Coordonnées

L'évaluation de la situation décrite ci-dessous s'appuie sur les indicateurs proposés en annexe 1. Ces derniers permettent d'étayer plus précisément les alertes relatives aux mineur-e-s victimes de prostitution.

A. Santé (physique, psychique, suivi en cours...) :
Cf. Indicateurs A, B et C de l'annexe 1.

=> Focus sur le rapport au corps (hygiène physique, alimentaire, tenue vestimentaire...) :

B. Scolarité (classe, scolarité adaptée, absentéisme, difficultés scolaires, décrochage, retard, niveau scolaire...) :
Cf. Indicateurs D de l'annexe 1.

=> Focus sur le comportement du/de la mineur-e au sein de l'institution scolaire :

la métropole
GRANDLYON

C. Description du comportement du/de la mineur-e dans son environnement (fugues, addiction, conduites à risque, rythme de vie, relation avec les pairs, relation au sein de la famille, personnes ressources...) :
Cf. Indicateurs E et F de l'annexe 1.

=> Si fugue(s) : Description du vécu durant la ou les fugue(s) (seul (e), accompagné(e)s, lieu(x), rencontre(s), conséquences...) :

5. Conclusion

Analyse

Précision(s)

Date de la fin de l'évaluation :

Signatures :

la métropole
GRANDLYON

Annexe 1 - Indicateurs d'alerte permettant d'étayer l'évaluation

A. Signaux physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'état de santé • Négligences • Blessures/scarification/hématomes • Troubles du sommeil • Troubles alimentaires
B. Signaux psychiques	<ul style="list-style-type: none"> • Honte, mésestime, culpabilité • Addictions • Tentative de suicide • Mise en danger • Changement brutal de comportement • Mutisme • Dissociation, décorporalisation
C. Signaux d'alerte matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Possession de plusieurs téléphones • Possession d'arme d'auto défense • Présence de vêtements de rechange, préservatifs, carte de clubs... • Présence de voitures à la sortie du foyer
D. Impacts socio-professionnels/scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • Échec scolaire • Trouble de l'estime de soi • Peur de rencontrer un ancien client • Inversion du rythme de vie
E. Impacts sur la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Désocialisation • Consumerisme compulsif/ostentatoire/survalorisation des biens matériels • Marchandisation des relations • Mensonges, secret, double vie • Changement de fréquentations
F. Impacts sur la sexualité	<ul style="list-style-type: none"> • Dégoût pour tout ce qui est en lien avec la sexualité • Absence de désir, de plaisir • Difficulté à se repositionner comme sujet • Addiction à la pornographie • Relation avec des hommes plus âgés

la métropole
GRANDLYON

LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION

Physiques

Dégradation de l'état de santé, négligence (décorporalisation)

Blessures, scarifications

Troubles du sommeil

Troubles alimentaires

Addictions

Psychiques

Stress post-traumatique

Dissonance cognitive

Mauvaise estime de soi, dégoût, honte

Tentatives de suicide

Sexuelles

Absence de désir, troubles sexuels

Consommation de pornographie

Difficulté à reprendre une place de sujet

LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION

Rapport à l'argent

Banalisation de l'argent

Survalorisation des biens matériels

Consumérisme compulsif et compensatoire

Marchandisation des relations humaines

Sociales

Désocialisation, isolement

Difficultés à établir une relation de confiance

Sentiment de honte

Double vie, secret, mensonges

Professionnelles

Difficultés d'insertion accrues

"Trous " dans le CV

Difficulté d'adaptation aux contraintes.

Peur de rencontrer un ancien client

**SIGNAUX LIÉS AUX
FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ**

ISOLEMENT, SOLITUDE
AVOIR DÉJÀ ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES, NOTAMMENT SEXUELLES
CARENCES AFFECTIVES ET /OU ÉDUCATIVES
DIFFICULTÉS FAMILIALES
MANQUE D'ESTIME DE SOI, DÉVALORISATION
PRÉCARITÉ, BESOIN D'ARGENT, ERRANCE, BESOIN D'HÉBERGEMENT
SITUATION ADMINISTRATIVE IRRÉGULIÈRE
STIGMATISATION DUE À L'ORIENTATION SEXUELLE
ÊTRE CIBLÉ-E PAR LES AGRESSEURS DU FAIT
DE SA COULEUR DE PEAU OU DE SON ÂGE

**SIGNAUX LIÉS AUX CONSÉQUENCES
PHYSIQUES PSYCHIQUES ET SOCIALES**

BLESSURES, BLEUS, DOULEURS FRÉQUENTES, FATIGUES CHRONIQUES
TROUBLES ALIMENTAIRES
PROBLÈMES GYNÉCOLOGIQUES, VIH, INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES, GROSSESSES NON-DÉSIRÉES
SIGNES DE DISSOCIATION ET DE DÉCORPORALISATION : NE PLUS RESSENTIR
ET DONC NE PLUS POUVOIR MANIFESTER D'ÉMOTIONS, NE PLUS RESSENTIR
LA DOULEUR, NE PLUS « ÊTRE DANS SON CORPS »
STRESS POST-TRAUMATIQUE* : ANXIÉTÉ, TROUBLES DU SOMMEIL,
FLASHBACKS (EX : UNE IMAGE FAIT REVIVRE LE TRAUMATISME)
DÉPRESSION, COMPORTEMENTS DESTRUCTEURS,
PENSÉES SUICIDAIRES, ADDICTIONS
SENTIMENT DE HONTE ET CULPABILITÉ, OBLIGATION DE DISSIMULER UNE
PARTIE DE SA VIE, DISSONANCE COGNITIVE
EXCLUSION SOCIALE, REPLI SUR SOI, DÉINVESTISSEMENT SOCIAL
TROUBLES DE LA SANTÉ SEXUELLE*
RAPPORTS AU TEMPS ET À L'ARGENT INHABITUELS,
CONSUMÉRISME COMPENSATOIRE

**SIGNAUX
D'EMPRISE***

SEMBLE TENU-E DE RÉPONDRE IMMÉDIATEMENT AU TÉLÉPHONE
SE PRÉSENTE TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E AUX RENDEZ-VOUS
PARAÎT INCAPABLE DE PRENDRE SEUL-E UNE DÉCISION POUR LUI-ELLE-MÊME